



Quatre-vingt sixième session  
Astana (Kazakhstan), 3 octobre 2009  
Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

**QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**b) Rapport du Comité du budget et des finances**

**Note du Secrétaire général**

Dans le présent document, le Secrétaire général transmet au Conseil exécutif le rapport du Comité du budget et des finances sur les questions administratives et financières qui lui ont été confiées pour examen lors de sa cinquante-et-unième réunion, tenue le 2 octobre 2009 à Astana (Kazakhstan).

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### **b) Rapport du Comité du budget et des finances**

1. Le Comité du budget et des finances a tenu sa cinquante-et-unième réunion à Astana (Kazakhstan), le 2 octobre 2009, sous la présidence de l'Argentine, représentée par M. Carlos Gutiérrez. Y participaient les délégations des États suivants : Bulgarie, République islamique d'Iran, Kenya, Liban, Malaisie et Afrique du Sud. Y assistaient également, en qualité d'observateurs, des délégués des États suivants, non membres du Comité : Brésil, Costa Rica, France, Allemagne, Kazakhstan, Tadjikistan, Thaïlande, ainsi que le membre affilié Asociación Mundial para la Formación Profesional Turística (AMFORT).
2. Le Secrétariat de l'OMT était représenté par le Secrétaire général par intérim et le Directeur de la Division de l'Administration. La liste des participants est jointe au présent rapport (annexe I).
3. Conformément à l'ordre du jour CBF/51/1 prov. adopté, le Comité a examiné les documents ci-après, qui seront soumis au Conseil exécutif lors de sa 86<sup>e</sup> session (3 octobre 2009).

#### Documents

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

	CBF/51/1 prov.
Rapport du Secrétaire général sur la situation financière	A/18/12 a) A/18/12 a) Add.1
Mise à jour du Règlement financier	CE/86/2 c)
Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts et Demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement	A/18/4 b)c) A/18/4 b)c) Add.1
Fixation des contributions des membres au budget de l'Organisation pour la période 2010-2011	A/18/16
Candidatures aux postes de commissaires aux comptes pour la période 2010-2011	A/18/12 c)
Lieu et date de la cinquante-deuxième réunion du Comité du budget et des finances	n.a.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE  
(DOCUMENTS A/18/12 a) et A/18/12 a) Add.1))

4. Le Comité a pris note du document A/18/12 a) Add.1, qui actualise au 31 août 2009 les informations contenues dans le document principal A/18/12 a). Il a également été informé de la dernière mise à jour effectuée à la date du 30 septembre 2009. Le Comité s'est félicité qu'à ce jour, le niveau des contributions perçues pour l'année en cours ait atteint 9 483 069,81 euros, ce qui représente 81 % du montant total des contributions exigibles des Membres en 2009, et on espère, d'ici à la fin de l'année, obtenir les ressources prévues. Après l'ajout des allocations provenant des recettes diverses, du compte des publications et de l'excédent de 2004-2005, le total des recettes budgétaires perçues s'élève à 10 775 069,81 euros, ce qui représente 83 % du total du budget.

5. Le Comité a constaté avec satisfaction qu'avec les recettes obtenues au titre des contributions pour l'année en cours, le Secrétaire général pourra terminer la mise en œuvre du plan de dépenses proposé pour 2009 et maintenir l'équilibre entre les recettes et les dépenses conformément à la recommandation de l'Assemblée générale à sa dix-septième session.

6. Le Comité s'est félicité de l'excellente situation budgétaire et financière de l'Organisation et des critères de gestion financière suivis par le Secrétariat.

7. Le Comité a constaté avec satisfaction que les arriérés de contributions des Membres recouverts jusqu'à présent en 2009 représentent 153 % du montant prévu et qu'ils dépassent déjà 1,2 million d'euros. Le Comité, compte tenu des bons résultats budgétaires attendus pour l'exercice en cours, a donné son assentiment pour que le Secrétaire général réalise les transferts financiers correspondant aux mesures suivantes, sous réserve du maintien de l'équilibre financier approuvé par l'Assemblée générale : a) augmenter les provisions pour assurance-maladie après la cessation de service et pour rapatriement du personnel de l'Organisation, ainsi qu'il est prévu dans la IV<sup>e</sup> partie du budget 2010-2011, en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) adoptées par le système des Nations Unies ; et b) augmenter les provisions déjà approuvées pour l'application des IPSAS, le remplacement des actifs immobilisés et le renforcement de la sécurité au siège de l'OMT.

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT FINANCIER (DOCUMENT CE/86/2 c))

8. Le Comité du budget et des finances a pris note des informations contenues dans le document de référence et a décidé de le porter devant le Conseil avec un avis favorable.

SUSPENSION DE LA QUALITÉ DE MEMBRE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 34  
DES STATUTS ET DEMANDES D'EXEMPTION TEMPORAIRE DE L'APPLICATION  
DU PARAGRAPHE 13 DES RÈGLES DE FINANCEMENT (DOCUMENTS  
A/18/4 b) c) et A/18/4 b) c) Add.1)

9. Le Comité a constaté avec satisfaction que la République unie de Tanzanie n'est plus soumise à l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement, étant donné qu'elle a réduit ses arriérés de contributions. Cette mise à jour a eu lieu après la clôture de l'Addendum 1.

10. Le Comité a examiné les documents susmentionnés concernant l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et/ou de l'article 34 des Statuts et a pris note des pourparlers engagés entre le Secrétariat et le Gouvernement iraquien relatifs à l'élaboration d'un plan de paiement.

11. Le Comité a aussi constaté avec satisfaction que les Membres effectifs Niger, Togo et Congo avaient soumis leurs plans de paiement respectivement aux 83<sup>e</sup>, 84<sup>e</sup> et 85<sup>e</sup> sessions du Conseil exécutif, et que les deux premiers avaient partiellement respecté les conditions qui y étaient prévues.

12. Le Comité a également pris note du fait que les dispositions de l'article 34 des Statuts seront applicables dans un an aux Membres effectifs Gabon et République centrafricaine si, à cette date, il n'ont pas liquidé leurs arriérés ou n'ont pas convenu avec le Secrétaire général d'un plan de paiement échelonné de leur dette.

13. Le Comité s'est félicité qu'El Salvador respecte pleinement les conditions fixées dans son plan de paiement approuvé par l'Assemblée générale lors de sa 13<sup>e</sup> session et qu'il ait ramené sa dette à un montant inférieur au total de ses contributions pour les deux dernières années, ce qui lui permet de continuer à échapper à l'application des dispositions du paragraphe 13.

14. Il s'est également félicité que la Bolivie, le Burkina Faso, le Cambodge, la République démocratique populaire Lao et le Togo aient respecté chacun les conditions prévues dans leur plan de paiement pour la période 2008-2009. Il y a lieu de constater qu'un paiement a été effectué par le Burkina Faso après la clôture de l'Addendum 1.

15. À la lumière des informations qui précèdent, le Comité recommande au Conseil exécutif :

a) de proposer à l'Assemblée générale de reconduire l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement aux Membres effectifs Bolivie, Burkina Faso, Cambodge, République démocratique populaire Lao et Togo ;

b) de proposer, dans le cas des Membres Congo, Gambie, Mali, Mauritanie, Mongolie, Nicaragua, Niger, Pérou, République démocratique du Congo, Uruguay et Yémen, de renouveler l'exemption temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13, étant entendu que si, au 1<sup>er</sup> avril 2010, ils n'étaient pas à jour pour les versements prévus dans leur plan de paiement, lesdites dispositions devraient de nouveau leur être appliquées ;

c) de proposer à l'Assemblée générale d'appliquer de nouveau la mesure de suspension de la qualité de Membre à l'Iraq, conformément à l'article 34 des Statuts, s'il n'a pas présenté de plan de paiement durant le délai de grâce de deux ans accordé par la dix-septième session de l'Assemblée générale [A/RES/523(XVII)], à moins qu'il présente un plan de paiement avant que l'Assemblée générale n'examine ce point.

16. Le Comité a pris note de la suggestion du Secrétaire général d'établir des normes concernant le traitement des arriérés de contributions des Membres et des plans de paiement correspondants, et a demandé au Secrétariat de préparer une proposition qui sera examinée à la prochaine réunion du Comité du budget et des finances.

## FIXATION DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU BUDGET DE L'ORGANISATION POUR LA PÉRIODE 2010-2011 (DOCUMENT A/18/16)

17. Le Comité a rappelé que le projet de budget pour 2010-2011, qu'il avait examiné à sa cinquantième réunion, avait été établi en euros sur la base du budget 2008-2009.

18. Le Comité a pris acte du fait que, conformément à la formule adoptée pour le calcul des contributions des États membres, pour déterminer la capacité contributive de chaque État, le Secrétariat s'est servi des données communiquées par l'Organisation des Nations Unies concernant le produit national brut et la population pour la période 2002-2007, données que celle-ci a utilisées pour le calcul des contributions de ses membres.

19. C'est la même période qui a été employée pour les données relatives aux recettes du tourisme international.

20. Le Comité a également constaté que, conformément à la recommandation CE/DEC/13(LXXXV) du Conseil exécutif, le barème des contributions pour 2010-2011 a été calculé sur la base d'une croissance nominale zéro pour les contributions de chaque pays pour 2009, sauf en cas d'ajustements techniques rendus nécessaires par suite du changement de catégorie de certains pays.

21. Le Comité a pris note du barème des contributions des Membres effectifs, des Membres associés et des Membres affiliés proposé pour 2010-2011 et recommande son approbation au Conseil exécutif.

## CANDIDATURES AUX POSTES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LA PÉRIODE 2010-2011 (DOCUMENT A/18/12 c)).

22. Ayant étudié avec intérêt les observations et les recommandations du Secrétaire général en la matière, le Comité a souscrit à sa proposition d'appliquer strictement l'article 26 des Statuts et l'article 15 du Règlement financier concernant le nombre d'États membres exerçant les fonctions de commissaires aux comptes, tant que l'Assemblée générale n'aura pas modifié ces dispositions. Le Comité a également constaté qu'aucun État membre n'avait présenté sa candidature pour exercer cette fonction. Il a jugé souhaitable de se renseigner sur la nomination des commissaires aux comptes dans les autres organismes des Nations Unies, leurs activités, leur nombre et les fonctions qu'ils exerçaient précisément, et a demandé au Secrétariat de présenter des informations précises sur cette question à la prochaine réunion du Comité. Il a donc recommandé au Conseil d'approuver la proposition du Secrétaire général d'envisager le renouvellement de la nomination de l'Espagne et de l'Inde aux fonctions de commissaires aux comptes pour la période 2010-2011.

## LIEU ET DATE DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES

23. Le Comité du budget et des finances a décidé de tenir sa 52<sup>e</sup> réunion au printemps 2010 au siège de l'Organisation à Madrid, en même temps que la réunion du Comité du programme et avant la 88<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.



**ANNEXE I**

**CBF/51/LIST.PART.PROV**  
**Astana, octobre 2009**

**COMMITTEE ON BUDGET AND FINANCE**  
**COMITÉ DE PRESUPUESTO Y FINANZAS**  
**COMITÉ DU BUDGET ET DES FINANCES**

**Fifty-first meeting / Quincuagésimo-primer reunión / Cinquante-et-unième réunion**

**LIST OF PARTICIPANTS**  
**LISTA DE PARTICIPANTES**  
**LISTE DES PARTICIPANTS**

**I. CHAIRMAN/ PRESIDENTE/ PRÉSIDENT**

ARGENTINA  
 ARGENTINE

Sr. D. Carlos Gutiérrez  
 Coordinador General de la Unidad  
 Subsecretario  
 Secretaría de Turismo

**II. MEMBERS/ MIEMBROS/ MEMBRES**

BULGARIA  
 BULGARIE

Mr. Novakov Stanislav  
 Deputy Chairman  
 State Agency for Tourism

Ms. Dimitrova Tsvetelina  
 Head of Unit  
 Ministry of Economy, Energy and Tourism

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF  
 IRAN, REPÚBLICA ISLÁMICA DEL  
 IRAN, RÉPUBLIQUE ISLAMIC D'

Ms. Firouzeh Khoshnoudiparast  
 Tourism Specialized Organizations  
 Iran Cultural Heritage, Handicrafts and Tourism  
 Organization

Mr. Iraj Babazadeh  
 Protocol Officer  
 Iran Cultural Heritage, Handicrafts and Tourism  
 Organization

Mr. Wali Teymouri  
 International Relations  
 Iran Cultural Heritage, Handicrafts and Tourism  
 Organization

KENYA

Ms. Stella Amadi  
Principal Tourism Officer  
Ministry of Tourism

Mr. Simon Wathigo Kiarie  
Chief Tourist Officer  
Ministry of Tourism

LEBANON  
LÍBANO  
LIBAN

Mr. Joseph Haimari  
Advisor Minister of Tourism  
Permanent Representative of Lebanon to  
UNWTO  
Ministry of Tourism

MALAYSIA  
MALASIA  
MALAISIE

H.E. Dato' Ong Hong Peng  
Secretary-General  
Ministry of Tourism

Mr. Saad Khairolnizam  
Senior Assistant Director  
Ministry of Tourism

Dr. Victor Wee  
Chairman  
Malaysia Tourism Promotion Board

SOUTH AFRICA  
SUDÁFRICA  
AFRIQUE DU SUD

Dr. Shaun Vorster  
Advisor to the Minister of Tourism  
Ministry of Environmental Affairs and  
Tourism

Mr. Johann Durand  
Director, Parliamentary Services  
Department of Tourism  
Ministry of Environmental Affairs and  
Tourism

Ms. Leonore Beukes  
Director Department of Tourism  
Ministry of Environmental Affairs and  
Tourism

Mr. Ntobeko Buso  
Deputy Director: ITR  
Ministry of Environmental Affairs and  
Tourism

Mr. Sindiswa Nhlumayo  
Deputy Director General  
Ministry of Environmental Affairs and  
Tourism



**III. OBSERVERS NON MEMBERS/  
OBSERVATEURS NON  
MEMBRES/  
OBSERVADORES NO MIEMBROS**

BRAZIL BRÉSIL BRASIL	H.E. Mr. Marcio Favilla Vice Minister Secretariat of Institutional Relations from the Presidency
COSTA RICA COSTA RICA COSTA RICA	Sr. Hermés Navarro del Valle Asesor del Ministro de Turismo Instituto Costarricense de Turismo
FRANCE FRANCE FRANCIA	M. Frédéric Pierret Conseiller du Gouvernement français Ministère de l'économie, de l'industrie et de L'emploi des PME, du tourisme et des services
GERMANY ALLEMAGNE ALEMANIA	Mr. Ralf Zeppernick Deputy Director General Ministry of Economics
KAZAKHSTAN KAZAKHSTAN KAZAJSTÁN	Mr. Abuov Kenzhekhan Director for Tourism Development Ministry of Tourism and Sports
TAJIKISTAN TADJIKISTAN TAYIKISTÁN	Mr. Lochin N. Faizulloev Vice-Chairman Committee for Youth Affairs, Sports and Tourism
	Mr. Ilkhom Nakhkambaev Enterprise & Tourism Development Manager
THAILAND THAÏLANDE TAILANDIA	Ms. Prapa Tantasuparuk Chief International Cooperation Section Ministry of Tourism and Sports
	Ms. Sirinart Theenanondh International Relations Officer Ministry of Tourism and Sports
AFFILIATE MEMBERS MEMBRES AFFILIÉS MIEMBROS AFILIADOS	Sr. D. Joan Passolas Secretario General Asociación Mundial para la Formación Profesional Turística (AMFORT)



## **ANNEXE II**

### **LISTE DES MEMBRES AUXQUELS S'APPLIQUENT LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 34 DES STATUTS ET DU PARAGRAPHE 13 DES RÈGLES DE FINANCEMENT ANNEXÉES AUX STATUTS**

#### **MEMBRES EFFECTIFS**

1. AFGHANISTAN
2. BAHREÏN
3. BURUNDI
4. CAP-VERT
5. CÔTE D'IVOIRE
6. DJIBOUTI
7. GABON
8. GUINÉE
9. GUINÉE BISSAU
10. JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
11. KIRGHIZISTAN
12. MALAWI
13. OUGANDA
14. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
15. SAO TOMÉ-ET-PRÍNCIPE
16. SIERRA LEONE
17. SOUDAN
18. TCHAD
19. TURKMÉNISTAN

#### **MEMBRES ASSOCIÉS**

1. ANTILLES NÉERLANDAISES

#### **MEMBRES AFFILIÉS**

1. ACCENTURE (Espagne)
2. ADM & TEC (Brésil)
3. AGENCE DE TOURISME GIC MIEUX-VIVRE (Cameroun)
4. ALRAWDA TRAVEL AND TOURISM AGENCY (Soudan)
5. ARAB TOURISM ORGANIZATION (Arabie saoudite)
6. CENTRAL COUNCIL FOR TOURISM & EXCURSIONS S.A. (CCTE)  
(Fédération de Russie)
7. CHARISMA PUBLIC RELATIONS (Royaume-Uni)
8. CONFEDERACION DE ORG. TURISTICAS DE LA AMERICA LATINA  
(COTAL) (Argentine)
9. DELOITTE & TOUCHE S.A. (Espagne)
10. DEPT. OF TOURISM MANAGEMENT – UNIVERSITY OF PRETORIA
11. EDICIONES CABRER S.A. (République Dominicaine)
12. EMPRESA DE TURISMO DE BAHIA - BAHIA TURSA
13. FEDERATION NAT. DES AGENCES DE VOYAGES DU MAROC
14. GRUPO CUBANACAN S.A. (Cuba)
15. HOHOE DISTRICT ASSEMBLY (Ghana)
16. HOTEL SUPPORT SERVICES LTD. (Nigéria)

17. INDIAN AIRLINES
18. INTELLIGENT LEISURE SOLUTIONS & THE DISCOVER GROUP  
(Brésil)
19. INTERN. HOTEL AND RESTAURANT ASSOCIATION (IH&RA)  
(France)
20. INTERN. HOTEL AND TOURISM INDUSTRY MANAGEMENT  
SCHOOL (I-TIM) (Thaïlande)
21. MIDDLE EAST AIRLINES AIRLIBAN
22. NATIONAL TOURISM BOARD OF SIERRA LEONE
23. NIGERIAN TOURISM DEVELOPMENT CORPORATION
24. PAKISTAN INTERNATIONAL AIRLINES CORP. (PIA)
25. PALESTINIAN NATIONAL TOURISM AUTHORITY
26. PAPUA NEW GUINEA NATIONAL CULTURAL TRUST
27. PKF (Royaume-Uni)
28. ROJENNY TOURIST/GAMES VILLAGE OBA (Nigéria)
29. STRATEGIC BUSINESS MEETING S.A. – TOURISMAFRICA (Suisse)
30. TABASHEER TRAVEL & TOURISM AGENCY (Soudan)
31. TARSUS TRAVEL EXHIBITIONS LTD (Royaume-Uni)
32. THE UNIVERSITY OF ECONOMICS IN WARSAW
33. TURYAT A.S. (Turquie)
34. UNIVERSITY OF TOURISM, ECONOMICS AND LAW “KUTEL”  
(Ukraine)
35. VOKRUG SVETA LTD. (Bélarus)